Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-244400669-20250625-25062025_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 19 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (arrivé à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour), Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Philippe MOREL (pouvoir de Michaël DAVID)

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAULT, Guillaume NIEL (arrivé à 19h24 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Florence BEZIER), Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Michaël DAVID (pouvoir à Philippe MOREL), Aurélia AUDRAIN, Céline VERMOSEN

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

Elus Ligné : Guillaume NIEL (jusqu'à 19h24 -vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus de Couffé : Daniel PAGEAU (Jusqu'à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Suppléants présents :

Elus Ligné : Déborah JOURDON, Anita MENET (arrivée à 19h24)

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET (jusqu'à 19h24)

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°25.06.2025-02 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 -

La Présidente explique à l'assemblée :

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-244400669-20250625-25062025_02-DE

communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

Vu La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu l'avis du bureau sivomal du 11 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	**Voix contre : 0**	**Abstention : 0**	**Ne prend pas part au vote : 0**

- **Prendre acte** du rapport d'activité 2024 ci-joint (annexe 2)
- **Dire** que le présent rapport sera transmis aux maires des communes membre du SIVOM afin qu'il en soit rendu compte en conseil Municipal,

La Présidente

Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNE
Tel.: 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

Publié sur le site internet du SIVOM du secteur de Ligné le :